

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 21 (1949)

Heft: 10

Artikel: La construction des logements pour personnes âgées

Autor: Bonnard, Marcel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-123400>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

édifiés par des coopératives d'habitation elles ne trouvent pas des appartements à leur convenance. Le voisinage bruyant des enfants est souvent pour elles une cause de fatigue et d'ennuis.

L'aide des pouvoirs publics étant réservée aux familles, la fondation a prévu d'emblée dans cette nouvelle étape que les logements seraient réservés à des ménages ou à des personnes âgées accompagnées d'une autre plus jeune. Le départ ou le décès de la personne la plus âgée provoque la rupture du bail pour que le but de la fondation soit toujours rempli.

Les recherches du comité pour le choix du terrain se sont orientées d'emblée vers une région où les établissements pour vieillards sont moins nombreux que dans celle du Petit-Saconnex où se trouve la Cité-Vieillesse. Il a été encouragé à réaliser cette deuxième étape dans la commune de Chêne-Bougeries par l'esprit de compréhension des autorités communales. Ces constructions ont bénéficié des subventions fédérales, cantonales et communales à parts égales à raison de 10 % pour chacune d'elles.

Le terrain acquis présentait de nombreux avantages. Situé au bord de la route de Malagnou, dont le caractère

de « park-way » doit être conservé, il n'est pas éloigné de la route de Chêne, où l'on trouve des communications faciles avec la ville, par le tram, et du village de Chêne-Bougeries, qui offre tous les avantages économiques d'une localité semi-urbaine. La parcelle est bordée sur un côté de chênes, et elle est largement dégagée du côté du levant et du midi, où l'horizon est limité par la chaîne du Mont-Blanc et le Salève. Un soin particulier a été apporté dans l'étude de l'implantation des constructions et de leur caractère architectural pour les mettre en harmonie avec le site.

La mission d'établir le projet et d'en assurer l'exécution a été confiée à M. Marcel Bonnard, architecte F. A. S. La pénurie de ciment, le manque de main-d'œuvre et la hausse du coût de la construction ont causé bien des soucis tant à l'architecte qu'au comité pendant la construction, mais nous nous plaisons à reconnaître la parfaite réussite de cette deuxième étape. Tous les témoignages que nous avons reçus des locataires et des visiteurs démontrent que ces logements répondent non seulement à un besoin, mais qu'aussi dans leur conception l'architecte a donné des preuves de goût et d'ingéniosité auxquelles nous rendons hommage.

La construction des logements pour personnes âgées

par Marcel Bonnard, architecte

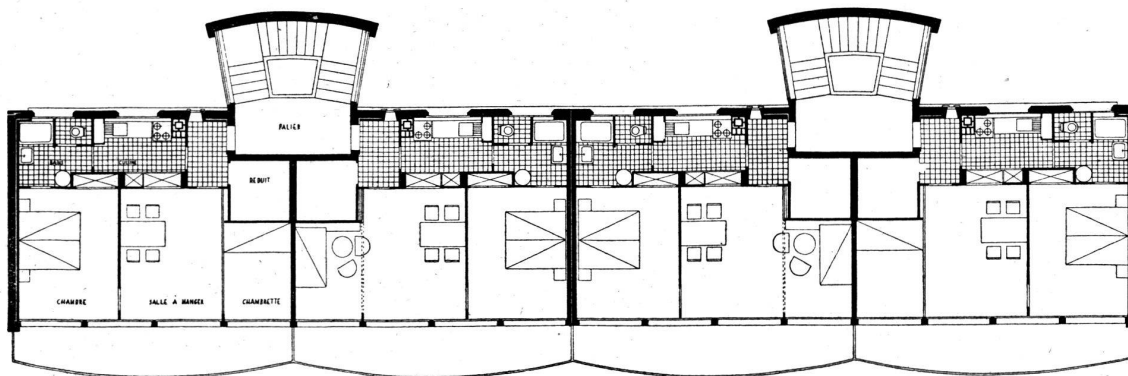
La parcelle de terrain spacieuse sur laquelle a été édifié le groupe d'immeubles destinés à des personnes âgées est situé à l'angle de la route de Malagnou et de la nouvelle avenue Georges-Werner.

Largement dégagée au sud-est, elle jouit dans cette direction d'une vue étendue sur le Salève et les Alpes de Savoie. Elle est bordée sur deux autres côtés, princi-

palement en direction de la ville, d'une rangée de chênes.

L'orientation du terrain motiva le choix du plan type des appartements, sa disposition et l'implantation particulière des immeubles.

Cette implantation en forme d'équerre contrecoudée s'ouvre au sud et permet aux logements orientés, soit au sud-est, soit au sud-ouest, de jouir tous du soleil et



PLAN D'UN ÉTAGE

de la vue. Ainsi les accès aux immeubles situés à l'extérieur des bras de l'équerre sont nettement séparés et laissent à l'intérieur un square tranquille, abrité des vents du nord et des regards indiscrets ; cette disposition a permis d'éviter la pose de clôtures.

L'auteur du projet a tenté ici un essai d'ensemble qui, par l'implantation des bâtiments, la diversité des masses reliées entre elles par des éléments bas, tels que garages et murs, rompt avec la monotonie habituelle des colonies d'habitations et constitue un tout harmonieux.

Ces constructions comprennent 38 logements de 3 ½ pièces, se répartissant sur trois immeubles semblables de deux étages sur rez-de-chaussée, divisés chacun en deux groupes de six appartements desservis par deux cages d'escaliers.

Une quatrième construction en rez-de-chaussée contient, outre deux appartements du même type dont l'un est réservé au concierge, la chaufferie centrale au mazout, la buanderie collective et un bureau.

En annexe et servant de liaison entre les immeubles, nous avons deux garages à bicyclettes et une station de transformation des Services industriels.

Le plan des appartements est le reflet du parti adopté. Les pièces d'habitation donnent sur le square et à la vue, celles de service du côté des accès.

Conçu spécialement pour des personnes âgées, ce plan a été doté de certains aménagements destinés à économiser les forces et à faciliter le travail de maison. Il se compose d'une pièce d'habitation de bonne dimension donnant sur une galerie. Cette dernière occupe toute la largeur de l'appartement et permet de jouir du plein air dans les meilleures conditions.

La chambrette contiguë à la pièce principale peut,

à volonté, au moyen d'une paroi coulissante, en augmenter la surface ou servir de chambre à coucher pour une troisième personne : enfant, infirmière, etc.

Du living-room, on accède également à la chambre à coucher à deux lits. Celle-ci est reliée d'autre part directement à la salle de bains.

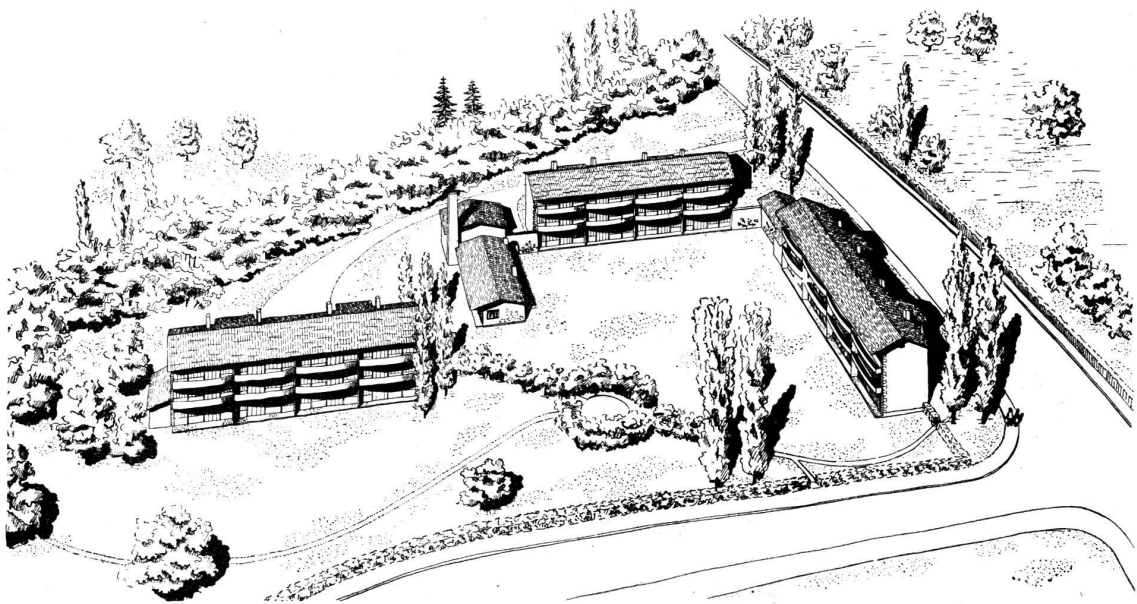
Les aménagements spéciaux mentionnés plus haut comprennent, à la salle de bains, une baignoire assise ; à la cuisine : une cuisinière électrique installée, afin d'éviter avec l'emploi du gaz les accidents dus aux défaillances de l'âge, un évier en métal inoxydable, une tablette de travail en métal émaillé, armoirette passe-plats et armoire-table permettant, malgré l'exiguïté des lieux, de prendre des repas à la cuisine, un garde-manger, un emplacement pour le frigo ; enfin un réduit à même l'appartement économise les pas et supprime cave et greniers. De plus, un canal de fumée de secours assure, en cas de pénurie de combustible, le chauffage des appartements par poêle.

Un service d'eau chaude par bouilleurs électriques individuels dessert l'évier, la baignoire et le lavabo. Le téléphone est prévu pour chaque logement.

La fondation des logements pour personnes âgées a tenu essentiellement à la qualité des matériaux employés afin de réduire au minimum l'entretien.

Le granit ou la roche furent utilisés pour les marches d'escaliers, les soubassements, les tablettes de fenêtres, les chaînes d'angle. La structure en béton armé, les isolations phonique et calorifique, la nature des sols furent l'objet d'études attentives.

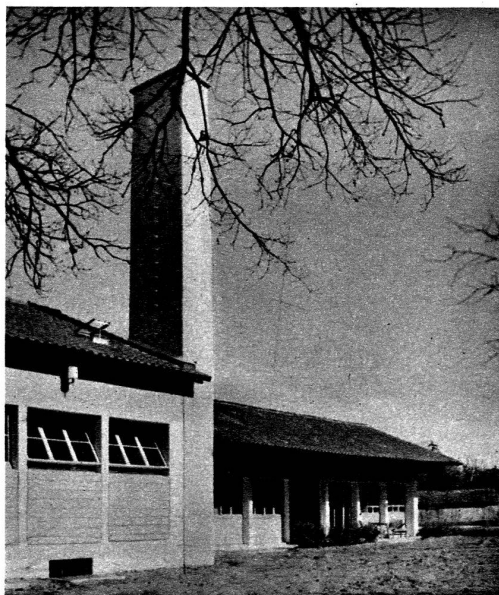
Enfin l'architecte tenta de donner à cet ensemble un caractère en harmonie avec la campagne qui l'environne où le bois s'allie à la maçonnerie, caractère qui ne puisse être altéré par la patine du temps.





Vue du côté galeries.

La chaufferie.



Façade entrée sur route de Malagnou. (Photos Boissonnas)



Vue d'ensemble des trois immeubles.

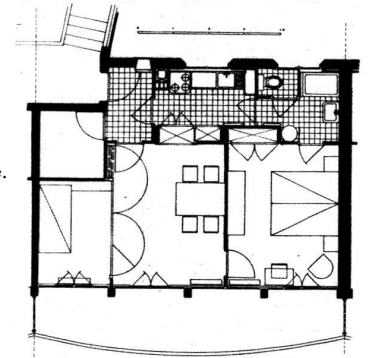




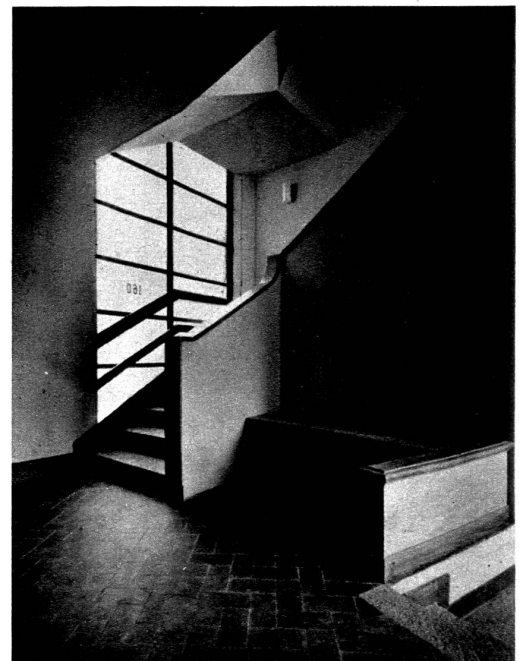
Living-room et chambrette réunis.



Vue d'une cuisine, avec sa table rabattante.



Plan d'une cellule.



Vue de la cage d'escalier, avec le banc de repos. (Photos Boissonnas.)



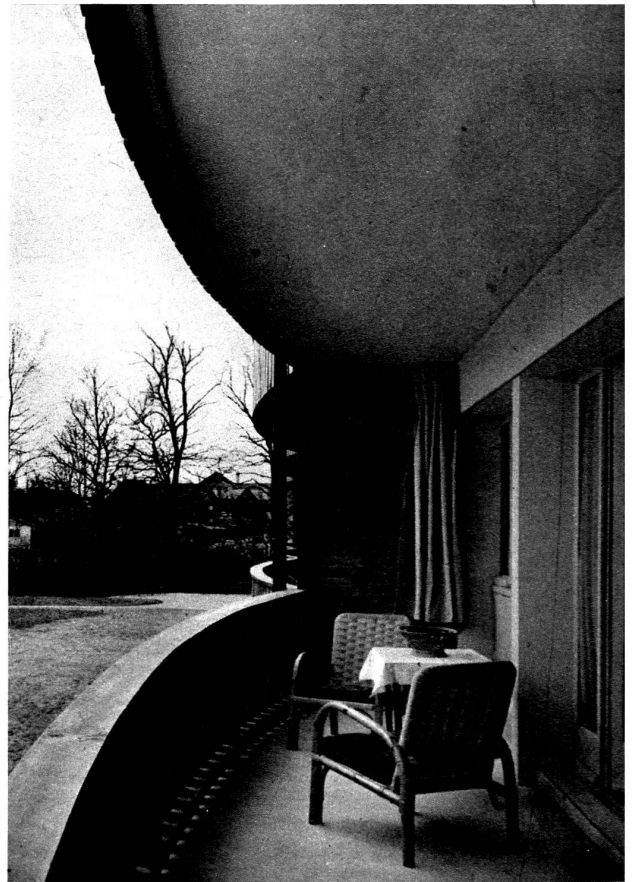
Un coin de chambre à coucher.



Vue d'un groupe.



Cabinet de toilette. (Photos Boissonnas.)



Aménagement des galeries.